

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 2

Artikel: Echange d'expériences avec des spécialistes de la protection civile de l'étranger
Autor: König, Walter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365790>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echange d'expériences avec des spécialistes de la protection civile de l'étranger

Ces dernières années, l'échange d'expériences et de publications parmi les offices de la protection civile à l'échelon national et entre les organisations, corporations et associations indépendantes de protection civile a fait des progrès réjouissants.

A diverses reprises, des discussions entre spécialistes ont eu lieu, à la suite de propositions faites par des offices et des organisations de l'étranger. Maintes fois, des représentants de l'Office fédéral de la protection civile ont été invités à participer à des échanges d'informations et d'opinions dans des pays voisins. A l'occasion de ces rencontres, les participants ont pu se communiquer mutuellement des expériences nouvelles et des connaissances utiles.

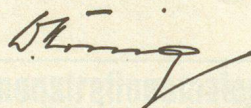
Le plus souvent, ces discussions n'avaient lieu qu'avec un office ou une organisation à l'échelon national, de sorte qu'on ne disposait pas de possibilités de comparaison directe avec les autres pays. Conscients de ce fait, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, du Luxembourg et un peu plus tard également de la France et de l'Italie sont intervenus auprès de l'Office fédéral suisse de la protection civile en lui exprimant le souhait qu'il se charge d'organiser, au printemps 1972, un échange général d'expériences entre spécialistes de la

protection civile des offices, organisations et corporations nationaux de ces pays. En même temps, on avança aussi la proposition (qui est encore à discuter) qu'un échange d'expériences ait lieu chaque année, par exemple à partir de 1973 ou 1974, échange auquel pourraient prendre part les offices et les organisations indépendantes à l'échelon national (par exemple aussi l'Union suisse pour la protection des civils). A la première réunion qui sera organisée à Berne prendront part les directeurs des offices nationaux de la protection civile de la France, de l'Italie, du Luxembourg et de la République fédérale d'Allemagne. Seront encore représentées: l'Association fédérale pour l'autoprotection (RFA), l'Association de la protection civile d'Autriche et l'Union suisse pour la protection des civils.

Le programme prévoit, entre autres, des informations sur la situation et l'organisation de la protection civile dans les Etats voisins ainsi qu'au Luxembourg et en Suisse. Des personnalités dont la réputation n'est plus à faire dans le monde des spécialistes ont promis de tenir des exposés. Ainsi, ce sont les personnalités suivantes qui prendront la parole: le professeur Dr Bühl (RFA), sur «les dangers de l'arme atomique et sur les possibilités de protection contre elle», le général Genaud (France), sur

«les dangers des armes biologiques et chimiques» et le directeur Dr Wanner (Suisse), sur «la défense nationale». Le président Dr Kolb (RFA) a accepté de parler de «l'étude Weizsäcker». Messieurs Heierli, Dr ingénieur, Glaus et Sager, chefs de subdivisions, membres de la commission d'études du Département fédéral de justice et police, donneront leur avis sur «la conception 1971 de la protection civile» et en expliqueront les principes aux participants étrangers. Les organisateurs et les participants à «l'échange d'expériences avec les spécialistes étrangers de la protection civile» sont convaincus que la réunion, qui aura lieu du 27 février au 1er mars 1972, sera fructueuse pour le travail futur dans la protection civile et dans les organisations indépendantes des pays intéressés. L'Office fédéral de la protection civile souhaite chaleureusement la bienvenue aux amis de l'étranger.

Le directeur de l'Office fédéral
de la protection civile



Walter König

La conception 1971 de la protection civile devant le Conseil national

Le rapport du Conseil fédéral sur la conception 1971 de la protection civile a été traité par priorité, lors de la session de décembre, par le Conseil national. Préalablement, la Commission, présidée par le Conseiller national thurgovien Hans-Peter Fischer avait tenu, à Genève, une séance de deux jours pour s'occuper de la question. Les membres de la Commission ont notamment visité à Bernex le centre de formation de la protection civile du canton de Genève et ses installations en vue de se rendre compte sur place de ce qui se fait actuellement dans le domaine de l'instruction. Les représentants de l'Office fédéral de la protection civile et en particulier son directeur, M. Walter König, soulignèrent et commentèrent l'importance et la portée de la conception en présentant

de brefs exposés, des films, ainsi que du matériel visuel.

La Commission du Conseil national participa de ce fait à un véritable séminaire sur la protection civile. Il est évident que pour mettre en évidence l'importance spécifique de la nouvelle conception, il convenait de présenter aux participants non seulement la conception 1971, mais bien tout l'éventail des tâches de la protection civile. Il est permis de dire qu'on y a parfaitement réussi. La discussion au sein de la Commission fut également vive, de nombreuses questions furent soulevées et les réponses données permirent d'éclaircir de nombreux points. La proposition visant à ce qu'il soit pris connaissance de manière approbative du rapport fut acceptée à l'unanimité.

Cette unanimité se confirma à la séance plénière, en ce sens qu'aucune contre-proposition ne fut présentée. La Chambre du peuple approuva ainsi la conception, ce qui représente un premier succès. Si, ce qui ne fait guère de doute, le Conseil des Etats approuve aussi le projet, l'on disposera alors d'une base solide qui permettra de poursuivre le travail pour le développement de la protection civile suisse. Les rapporteurs de la Commission et les porte-parole des fractions ont tous porté un jugement très favorable au rapport. Avec justesse, l'on a relevé que rien de fondamental ne sera changé, mais que les accents seront portés différemment, en ce sens que la construction d'abris et, partant, les mesures préventives formeront désormais les centres d'intérêt. Une fois de plus,